Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260930-202608_VI-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le 30 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué le 24 septembre, s'est réuni à la Numéro 3, en séance publique, sous la présidence de Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU, Maire.
Etaient présents (23) : M-C. LE MAOÛT-GUILLOU, E. LE FLOCH, M. LE NOC-GOAPPER, M. CAPITAINE, L. LE GUEN, M. CONAN, Y-M. GUEGUEN, I. DAGORN, C. de la TOUR, D. GUERER, G. FLOCH, C. LE ROUX, Y-M. JOUAN, S. PETTON, S. PRIMA, E. PELLETER, S. GUILLOU, A. COTTEN, V. PENNOBER, C. KERYHUEL, C. HENNÉ, K. DROUGLAZET, F. POMMIER
Absent représenté (4) : S. LE ROI à C. de la TOUR, M. GUYADER à M. CAPITAINE, P. PLOUZENNEC à Y-M. GUEGUEN, D. CADO à K. DROUGLAZET
Absent non représenté (0) :
S. PETTON a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**VI. RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES - Renouvellement des adhésions : FIA, CAUE29, Fondation du Patrimoine, BRUDED, AMF 29, ALF**

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget principal 2026,
Considérant que la collectivité est membre de plusieurs associations. Celles-ci sont de diverses nature mais ont toutes pour point commun de permettre l'apport d'un service ou de compétences spécifiques et techniques nécessaires à la bonne marche des services et des projets.
Considérant que la collectivité adhère à :
*_Association des Maires de France 29_ : L'AMF met à disposition de ses adhérents une multitude d'outils et de services, dont plus de 10 000 conseils juridiques gratuits et individualisés, afin de les guider, de les informer et de les accompagner dans l'exercice de leur mandat.
Outre la base documentaire, comprenant, notamment, de nombreuses notes d'analyse ou des documents types, l'AMF propose des outils exclusifs de simulation des conséquences financières de la baisse de la DGF ou de recomposition des exécutifs communautaires dans le cadre des nouveaux schémas de coopération intercommunale.
L'Association publie des périodiques comme le magazine Maires de France, la newsletter quotidienne gratuite www.maire-info.com, la newsletter hebdomadaire gratuite AMFinfo consacrée à l'actualité de l'Association ainsi qu'une newsletter bi-mensuelle, dédiée à l'actualité intercommunale, IntercoActu, elle aussi gratuite.
L'adhésion est d'un montant de 0,371€/habitant en 2026.
*_Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable (BRUDED)_ : Réseau d'échange de bonnes pratiques et d'initiatives des collectivités Bretonne, BRUDED permet de bénéficier de ressources (documentaire, didactique etc…) pour développer des projets, des méthodes et favoriser l'interconnaissance entre les collectivités.
Le coût de l'adhésion en 2026 est de 0.36€/habitant.
*_Fondation du Patrimoine_ : Organisation à but non lucratif, la fondation du patrimoine œuvre pour protéger, restaurer et mettre en lumière le patrimoine bâti et non bâti sur le territoire national. Pour la commune elle œuvre notamment dans la collecte de fonds pour la restauration des chapelles.
L'adhésion est d'un montant de 500€/an.
*_Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement 29_ : Association portée en lien avec le département du Finistère, elle permet à la commune de bénéficier d'un appui technique en matière d'architecture notamment. Le coût annuel est de 150€.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260930-202608_VI-DE

* *Association des Ludothèques Françaises :* Association professionnelle ayant pour but le développement et la mise en réseaux des ludothécaires. Elle permet un appui technique dans la structuration des projets notamment pour les financements. L'adhésion est de 90€/an
* *Finistère Ingénierie Assistance (FIA)* : Véritable service d'ingénierie et de maitrise d'œuvre, cet établissement public porté par le département permet le développement de projets d'aménagement et d'équipement des communes. Le service propose des études qualitatives d'opportunité et de faisabilité des projets et identifier les possibilités de financement. L'adhésion est d'un montant de 0,55€/habitant (population DGF).

Après en avoir délibéré,

-RENOUVELE les adhésions aux associations AMF 29, ALF, FIA, CAUE 29 et Fondation du Patrimoine
- AUTORISE le Maire à renouveler les adhésions aux associations AMF 29, ALF, FIA, CAUE 29 et Fondation du Patrimoine sur la durée du mandat,
-RENOUVELE s'agissant de l'association BRUDED l'adhésion pour l'année 2027 uniquement.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
LE MAIRE,
Marie-Claude LE MAOÛT-GUILLOU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.